



## Emballages à usage unique - responsable d'emballages type C

A remplir par l'adhérent qui est responsable d'emballages industriels de type C. Dans le cas de produits qui ne sont ni emballés par un RE/A, ni importés par un RE/B, le déballeur de produits importés. A renvoyer à Valipac au plus tard pour le **28 février 2020**.

Année de référence: 2019	Numéro d'adhésion: <b>en attente</b>		
Matériau d'emballage	Emballages primaires <sup>(1)</sup> de produits <b>dangereux</b> <sup>(2)</sup>	Tous les autres emballages	Poids total de tous les emballages (tonnes)
Papier / carton recyclable			
Métal recyclable			
Bois recyclable			
Verre recyclable			
Fibres naturelles recyclables			
Plastique recyclable			
Autres recyclables			
Papier / carton non-recyclable <sup>(2)</sup>			
Bois non-recyclable <sup>(2)</sup>			
Plastique non-recyclable <sup>(2)</sup>			
Verre non-recyclable <sup>(2)</sup>			
Autres non-recyclables <sup>(2)</sup>			
<b>TOTAL</b>			
Nom et signature du responsable du dossier			

version 01/2020

Les données relatives aux quantités d'emballages industriels concernent les 12 mois de l'année 2019.

- <sup>(1)</sup> Emballage primaire = emballage de vente
- <sup>(2)</sup> Consultez le "Guide de la déclaration des emballages industriels".

Tous les documents sont disponibles sur notre site internet [www.valipac.be](http://www.valipac.be) dans la section "Vous êtes client".